

# JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

## Flash info n°049 : Réunion plénière du 07/01/2016

<b>Objet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Remarques sur le dernier flash info</li><li>2. Retour du CA concernant le projet de construction</li><li>3. Accueil</li><li>4. Travaux collectifs et parcelle collective</li><li>5. Divers</li><li>6. Agenda</li></ol>
--------------	---

**Présents** : Abdel, Claude, Sébastien, Linda, Cécile, Marie-Paule, Kéthévane, Marie-Claire, Diane, Anne, Laurent, Xavier, Colette, Assad, Suzanne, Odile, Rita, Marguerite, Marc, Marie-Madly, Christian, Anne T., Jacqueline, Alex, Greta, Martine, Marie-Noëlle, Françoise, Ann.

**Représentés** : Charlotte, Sophie, Nadine, Chantal, Clara.

1.	<b>Démarrage de la réunion</b> Le quorum des membres présents ou représentés est atteint.
2.	<b>Remarques sur le dernier flash info</b>  Le dernier flash info est approuvé moyennant deux remarques de la part d'un membre :  1. Il n'est pas mentionné dans le PV de décembre 2015 qu'il avait été décidé de mentionner l'existence du JC et le champ des Cailles dans la publication du Logis Floréal pour inciter les locataires à se joindre au projet. Sans vouloir en tirer des conclusions à ce stade, il observe que tant la priorité donnée aux locataires du Logis Floréal décidée en février 2015 par la plénière, que les décisions prises à deux reprises par la plénière de mentionner l'existence du compost dans la publication du Logis n'avaient pas été reprises non plus dans les PV des plénières concernées.  2. Contrairement à ce qui est mentionné dans le PV de décembre, il n'a pas été décidé de revoir le quorum prévu dans la Charte ; un membre a exprimé l'opinion que si les membres du JC devenaient trop nombreux, il faudrait sans doute réfléchir à la question du quorum d'un tiers (à supposer que celui-ci ne soit pas atteint lors des réunions plénières-ce qui ne semble pas le cas jusqu'à présent). Il y a donc une contradiction dans le PV de la réunion précédente à ce sujet et une inexactitude à rectifier.
3.	<b>Retour du CA à propos du projet de construction de logements :</b>  2 membres du Conseil d'Administration expliquent que le processus du projet de construction des logements est lancé, l'étude de faisabilité de la SLRB ayant été validée par le gouvernement. Ils expliquent l'ensemble des démarches qui ont été effectuées, d'abord pour tenter de préserver 100% du champ, et seulement ensuite à propos du projet des futurs logements. Ils commencent par un historique des événements qui ont jalonné les dernières semaines, principalement les différents contacts qui ont eu lieu avec le cabinet de la ministre Frémault et l'échevin du logement. Ils expliquent aussi la position commune prise par l'ensemble des membres du CA à savoir, accepter le principe de la construction et négocier le projet de manière à pouvoir maintenir et pérenniser au maximum les activités de l'ensemble des pôles de la ferme dans un projet exemplaire.  Le CA explique qu'il y aura une AG le 18 janvier prochain où cette question sera mise à l'ordre du jour.  Le JC remercie le CA pour le travail accompli et fait part de sa réaction. Voici, d'une manière non exhaustive, les questions et différents arguments posés par les membres du JC : <ul style="list-style-type: none"><li>o Quelle est la position de la CRMS face à ce projet ?</li><li>o Quelle est la position du logis ?</li><li>o Consacrer 1ha à des nouvelles constructions alors qu'il y a d'autres endroits pour le faire est inacceptable,</li><li>o Il est nécessaire d'avoir des nouveaux logements,</li><li>o Il subsiste beaucoup de logement vide à rénover ; est-il nécessaire d'en ajouter ?</li><li>o Ne faut pas s'opposer en bloc au projet ?</li><li>o Ne peut-on pas construire ailleurs ?</li><li>o Les jardiniers ne peuvent-ils pas choisir une autre voie que la négociation en s'opposant au projet ?</li><li>o Le champ est un « bien commun » à préserver,</li><li>o Donner suite au travail du CA en étant très exigeant à l'égard de la SLRB,</li><li>o Pourrions-nous changer l'affectation du champs (logement &gt; zone agricole) ?</li><li>o Etc.</li></ul>

4.	<p><b>Accueil :</b></p> <p>Point sur le cadastre : La moitié a été répertoriée sur place ; travail en cours à compléter. Une première liste des personnes qui seront les personnes référentes pour l'accueil du dimanche après-midi est établie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Alex : 10/01</li> <li>o Cécile : le 17/01</li> <li>o Laurent : 24/01</li> <li>o Colette et Odile : 7/02</li> <li>o Marie-Madly et Linda: 14/02</li> <li>o Martine : 28/02</li> <li>o Fabienne : 21/02</li> <li>o Suzanne : 31/01</li> </ul> <p>Un membre propose de faire un tablier pour l'accueil.</p> <p>7 personnes ont signé la chartre alors qu'elles n'ont pas fait la procédure d'accueil telle que mise au point (cfr. Flash Info précédent) ; les membres du JC demandent qu'elles suivent la procédure prévue.</p> <p>Comme cela n'a encore jamais été fait, on demande à chaque jardinier, même les anciens, de remplir une fiche d'inscription, en personne, lors d'une réunion plénière.</p> <p>La question de la gestion des nouveaux membres devra être approfondie lors de la prochaine réunion.</p>
5.	<p><b>Travaux collectifs et parcelle collective :</b></p> <p><u>Travaux collectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Faire un point chaque mois sur un tableau noir (palette en bois + peinture noire fournie par Odile)</li> <li>o Nouveau chantier : couvrir les bacs à outils avec les tôles ondulées récupérées,</li> <li>o Brouettes : mettre des pneus pleins,</li> <li>o Quid du broyant reçu du Logis ? &gt; il faut gérer la qualité et la quantité,</li> <li>o Désherber les pieds des petits fruitiers,</li> <li>o Entretien des chemins,</li> <li>o Etc.</li> </ul> <p><u>Parcelle collective :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Magda a proposé un plan de culture dans la parcelle collective. Le JC est d'accord pour qu'il soit suivi, avec les conseils de Magda.</li> </ul>
6.	<p><b>Divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Colette et Maurice annoncent leur grand départ ; le JC leur souhaite beaucoup de bonheur.</li> <li>o Cécile annonce la projection du film « demain » au Delvaux, le 24 Mars prochain,</li> <li>o Magda sollicite le JC pour participer à la fête des fleurs ; les jardiniers qui se proposent peuvent se signaler directement à Magda,</li> <li>o Participation au projet « Nature et Progrès » : ok pour le faire le jour de la journée porte ouverte de la FDCC (le 10 septembre prochain)</li> </ul>
7.	<p><b>Agenda :</b></p> <p>Prochaines plénières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o le 17 février à 19h (maison de quartier) animée par : Anne D. et Alex</li> <li>o le 17 mars à 19h (maison de quartier) animée par : Cécile et Youri.</li> </ul>